Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900120-20251218-DELIB_25_2025-DE

Département du Finistère

DELIBERATION N° 25/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOLAZEC

Nombre de membres En exercice :	9
Nombre de membres Présents :	7
Nombre de suffrages Exprimés :	7
VOTE :	
Pour :	**7**
Contre :	0
Abstentions :	**0**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOLAZEC, dûment convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de : Mme JÉZÉQUEL Coralie, Maire
Présents : Mme LE ROUX Audrey, M. SUET François, M. TANGUY Auguste, Mme BUREL Antonita, M. LENCOT Gwenaël, Mme MANCHEC Isabelle,
Absents excusés : Mme BARBOT Emilie, M. KERHARO Pascal
Procurations :
Secrétaire de séance : Mme LE ROUX Audrey

OBJET : MONTS D'ARREE COMMUNAUTE, ACCEPTATION FONDS DE CONCOURS

Madame la Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté a délibéré le 4 novembre 2025, afin d'attribuer à la commune de Bolazec, un fonds de concours d'un montant de **18 881.00 €.** (Cumul des années 2022, 2024,2025)

Cette somme sera affectée au financement d'équipements
En investissement au budget Commune pour **18 881.00 €**

Madame la Maire demande au conseil d'accepter ce fonds de concours

Le conseil à l'unanimité autorise Madame la Maire à accepter le fonds de concours de Monts d'Arrée Communauté

La secrétaire de séance :
Madame LE ROUX Audrey

Pour extrait certifié conforme
La Maire, Madame JÉZÉQUEL Coralie